



DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

ADMINISTRATION
COMMUNALE
DE GREZ-DOICEAU

DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2010

00. Procès-verbal dernière séance (p.m. 24 août 2010).

01. Administration générale : Accueillantes conventionnées de Grez-Doiceau - Subvention de la fête de Saint Nicolas - Modalités d'octroi et de contrôle.

Octroi d'une subvention de 250 euros aux accueillantes conventionnées de Grez-Doiceau pour l'organisation de la fête de Saint Nicolas du 03 décembre 2010.

02. Administration générale : Marché public de fournitures : acquisition de matériel de projection – Modification de sa délibération du 24 juin 2010.

Le Conseil approuve le principe d'acquérir du matériel de projection avec accessoires nécessaires (câblage et support) pour l'Espace culturel de Nethen.

03. Administration générale : impression journal paroissial « Le Lien » - Subvention - Modalités d'octroi.

Octroi, à titre exceptionnel, d'un subside de 600 euros au Conseil paroissial de Néthen pour l'impression 2009 du journal « Le Lien ».

04. Administration générale - Affiliation à un service externe de prévention et de protection du travail pour les années 2011 à 2013 – Marché conjoint de la Commune avec le Centre Public d'Action Sociale -Mode de passation, conditions du marché et devis estimatif

05. Affaires culturelles : La Pensée Libre de la Néthen ASBL – Comptes 2009 – Prise pour information.

06. CPAS : Délibération du 25 août 2010 – Budget 2010 – Modification budgétaire n° 2 - Approbation

07. Cultes - Fabrique d'Eglise de Pécrot - Compte 2009.

08. Cultes - Fabrique d'Eglise Saint Antoine à Pécrot – Cautionnement du trésorier – Prise d'acte.

09. Cultes – Fabrique d'Eglise Notre-Dame de Bossut – Budget 2011 - Avis.

10. Cultes - Fabrique d'Eglise de Biez - budget 2010 - modification budgétaire n° 1.

11. Cultes – Fabrique d'Eglise de Biez – Budget 2011.

12. Finances : Compte communal de l'exercice 2009 – Approbation – Prise d'acte.

Le Conseil prend acte de l'arrêté pris en séance du 19 août 2010 par le Collège provincial du Brabant Wallon, qui conclut à l'approbation du compte communal de l'exercice 2009.

13. Finances : Fiscalité communale - Taxe additionnelle communale à l'impôt des personnes physiques – Exercice 2011 - Règlement-taxe.

Le Conseil maintient le taux de la taxe fixée pour tous les contribuables à 6 % de la partie calculée conformément à l'article 466 du Code des impôts sur les revenus, de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat pour le même exercice. Cette taxe concerne les personnes physiques domiciliées dans la commune au 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à cet exercice.

14. Finances : Fiscalité communale - Centimes additionnels communaux au précompte immobilier – Exercice 2011 – Règlement-taxe.

Le Conseil maintient les 1.800 centimes additionnels (nouveaux) au précompte immobilier.

En acceptant les points 13 et 14, le Conseil maintient la commune de Grez-Doiceau parmi les taux les plus bas du Brabant wallon et de la Région wallonne. Concrètement, le Brabançon wallon paie, en moyenne, 483 € de taxes communales (IPP et précomptes). Pour le grézien, le montant s'élève à 446,38 €.*

**Source: Vers l'avenir du 4 janvier 2010*

15. Patrimoine : Acquisition d'un terrain non bâti repris au plan communal d'aménagement du Centry – Conditions de l'acquisition – Projet d'acte - Approbation.

La Commune acquiert de gré à gré, pour cause d'utilité publique et à titre gratuit (octroi d'un droit de superficie afin d'y ériger une crèche) les parcelles cadastrées sous Grez-Doiceau, 1ère division, reprises en zone d'équipement communautaire (20.1) et en zone de parcage (20.3 qui entoure la 20.1).

16. Urbanisme : Projet : Actes et travaux impliquant une création de voirie – Permis de lotir – rue du Peigne d'Or.

Le Conseil émet un avis défavorable sur la demande telle que présentée actuellement.